



Syndicat  
Intercommunal  
du Grand Vallat

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN.

**N°26.02.12**

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 21 avril 2026

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents / Excusés	0

**MEMBRES PRESENTS** : Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Mathieu PIETRI, Jean-Michel CASTAGNETTI, alexandra CHELU, Corinne LE MEUT, Roger-louis TROTIER, Pierre CAVATORTO, Dominique VALOIS et Christian TANTI.

**OBJET :  
APPROBATION  
DU COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE 2025**

**MEMBRES POUVOIR** : Stephan PIERRACCINI donne pouvoir à Mathieu PIETRI, Julien SIMIONE donne pouvoir à Corinne LEMEUT.

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1612-31 relatif à la présentation et au vote du CFU ;

**Vu** la demande de l'ordonnateur, en date du 6 novembre 2025, de passage au CFU du budget principal du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) auprès de la trésorerie principale d'Aix en Provence;

**Vu** la note de présentation du CFU du SIGV pour l'année 2025;

**Vu** le CFU de l'année 2025 du SIGV;

**Considérant** que le CFU, document commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU retrace les informations essentielles relatives à la situation financière de la collectivité et qu'il s'inscrit dans une procédure dématérialisée assortie de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, facilitant leur traitement préalable ;

**Considérant** qu'en cas de changement de l'exécutif après renouvellement des assemblées délibérantes, l'ancien président, ordonnateur sur l'exercice 2025, peut assister à la discussion mais ne peut pas participer au vote, conformément à l'article L. 1612-31 du CGCT ;

**Considérant** que, dans ce cadre, le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN

**Considérant** que la présidente ordonnatrice, Madame Amapola VENRON, sur l'exercice 2025, est sortie et n'a pas pris part au vote, conformément aux dispositions applicables ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
Résultats reportés	-	230 639,18	40 349,95		40 349,95	230 639,18
Opérations de l'exercice	1 356 647,11	1 481 169,66	531 780,78	615 794,50	1 888 427,89	2 096 964,16
TOTAUX	1 356 647,11	1 711 808,84	572 130,73	615 794,50	1 928 777,84	2 327 603,34
Résultats de clôture	-	355 161,73		43 663,77	-	398 825,50
Restes à réaliser		-	28 329,90		28 329,90	
TOTAUX CUMULES	1 356 647,11	1 711 808,84	600 460,63	615 794,50	1 957 107,74	2 327 603,34
RESULTATS DEFINITIFS	-	355 161,73		15 333,87	-	370 495,60

### LE COMITÉ SYNDICAL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

- **Approuve** le CFU 2025 du SIGV
- **Donne** pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compté-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le : ..... et de la  
publication le : .....

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme

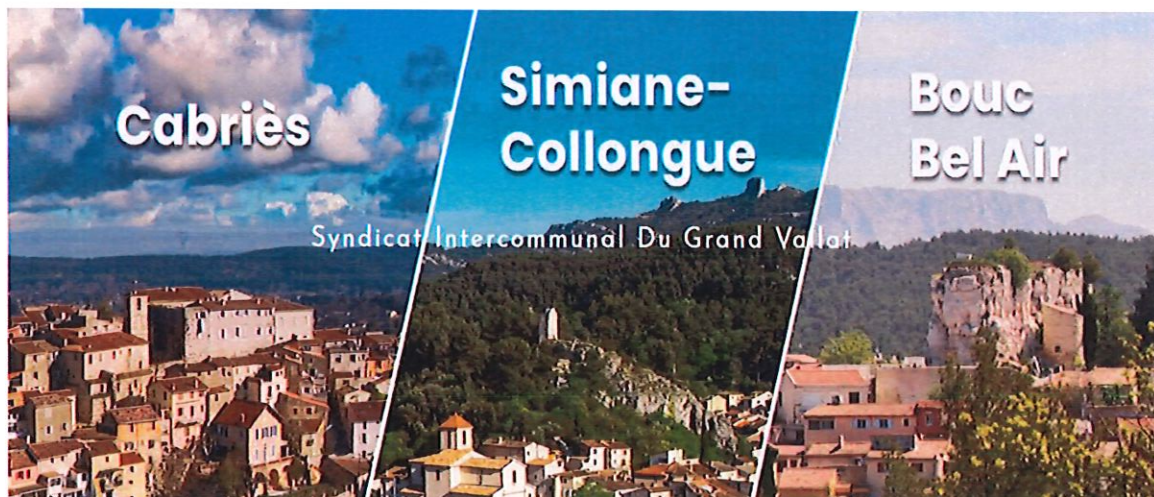


Philippe ARDHUIN  
Président

## Annexe à la délibération n°26\_02\_12



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2025



## SOMMAIRE

<b>Introduction.....</b>	<b>p 3</b>
<b>I - Analyse de l'exercice budgétaire 2025.....</b>	<b>p 4</b>
A.L'état des dépenses et recettes de fonctionnement.....	p 4
B.L'état des dépenses et recettes d'investissement.....	p 6
C.L'état des investissements.....	p 7
<b>II - Résultat de clôture CFU</b>	
<b>2025.....</b>	<b>p 7</b>
D. – L'annuité .....	p 8
E- Les opérations de transfert entre sections .....	P 8

## Introduction :

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue une réforme majeure de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales en France. Il a été instauré dans le cadre de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 (article 242), qui a prévu une expérimentation visant à fusionner le compte administratif, produit par l'ordonnateur, et le compte de gestion, établi par le comptable public. Cette expérimentation a ensuite été renforcée et généralisée progressivement, notamment par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Le CFU a pour objectif principal de simplifier et d'unifier la présentation des comptes locaux en un document unique. Il permet ainsi de donner une vision plus claire, plus fiable et plus transparente de la situation financière des collectivités. En regroupant l'ensemble des informations budgétaires et comptables, il facilite le contrôle démocratique par les assemblées délibérantes et améliore l'information des citoyens.

Le déploiement du CFU s'accompagne de l'utilisation du référentiel budgétaire et comptable M57, qui harmonise les pratiques et renforce la comparabilité des données financières entre collectivités.

Sur le plan juridique, le CFU s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles relatifs aux documents budgétaires et à leur adoption. Il participe également à la modernisation de la gestion publique locale, en lien avec le développement de la certification des comptes et l'évolution des normes comptables publiques.

En résumé, le Compte Financier Unique, généralisé par l'ordonnance de 2025, fusionne **et remplace définitivement**, le duo jusqu'alors constitué du compte administratif et du compte de gestion, pour produire un document financier unique et unifié. Il simplifie la gestion financière des collectivités, renforce la transparence et modernise le contrôle démocratique, faisant du CFU un outil essentiel pour une gestion publique plus lisible et fiable.

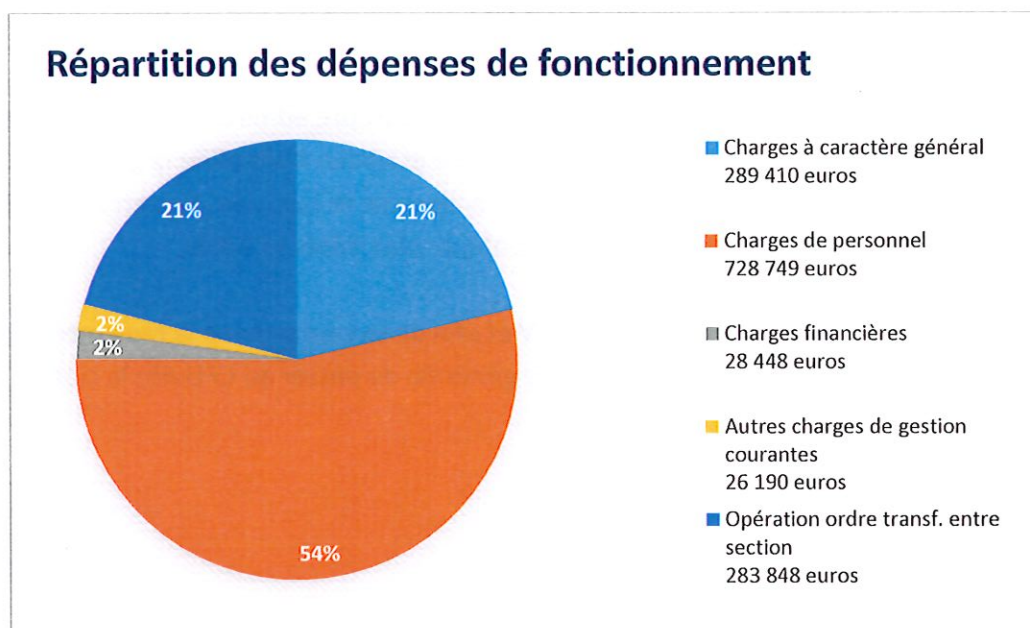
Suite à la décision prise par l'ordonnateur du SIGV et afin de se conformer à la réglementation visée ci-dessus, il a été convenu avec la trésorerie générale de passer au CFU dès la clôture du budget 2025.

## I - Analyse de l'exercice budgétaire 2025

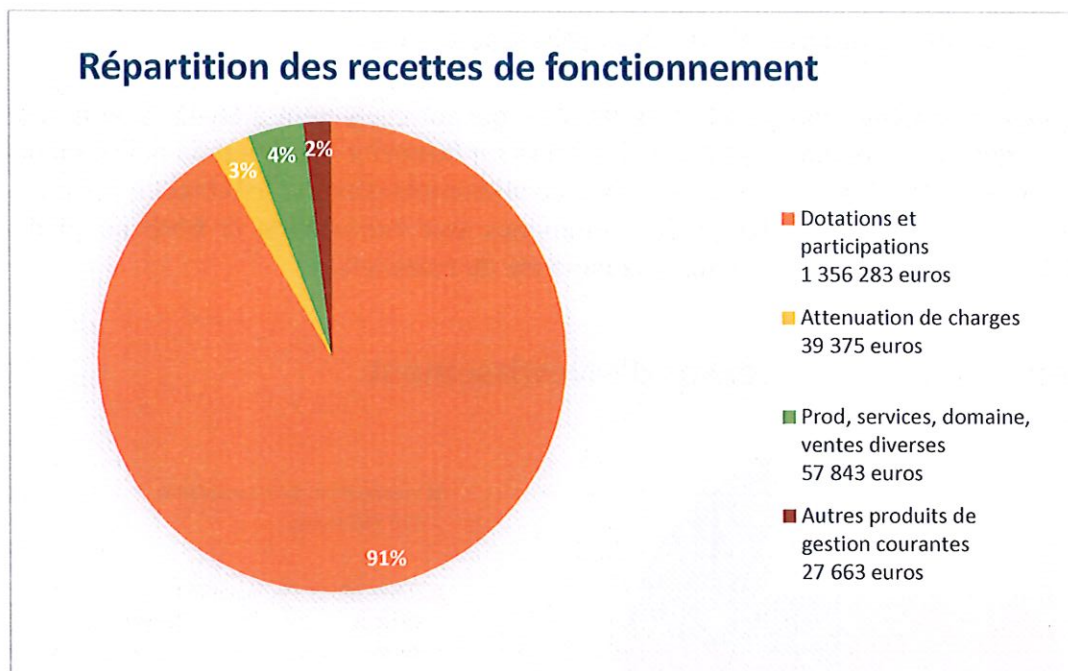
SECTIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Budgété (Prévisions nouvelles)	Réalisé	% Réalisé	Budgété (Prévisions nouvelles)	Réalisé	% Encaissé
Investissement	777 379.23 €	531 780.78 € rar 28 329.90	68.40 72.05	817 729.18 €	615 794.50 €	75.30
Fonctionnement	1 668 523.04	1 356 647.11 €	81.30	1 437 883.86	1 481 169.66 €	103.01
<b>TOTAUX</b>	<b>2 445 902.27</b>	<b>1 888 427.89 €</b>	<b>77.20</b>	<b>2 255 613.04 €</b>	<b>2 096 964.16 €</b>	<b>92.96</b>

### A. Etat des dépenses et recettes de fonctionnement

**\*Les dépenses de fonctionnement** : 1 356 647.11 € qui correspondent à 81.30 % de la somme votée au budget.



**\*Les recettes de fonctionnement** : 1 481 169.66 € qui correspondent à 103 % des sommes prévues.



Compte tenu de ces résultats, et des reports de l'année n-1, il est constaté un excédent de fonctionnement pour 2025 d'un montant de 355 161.73 €.

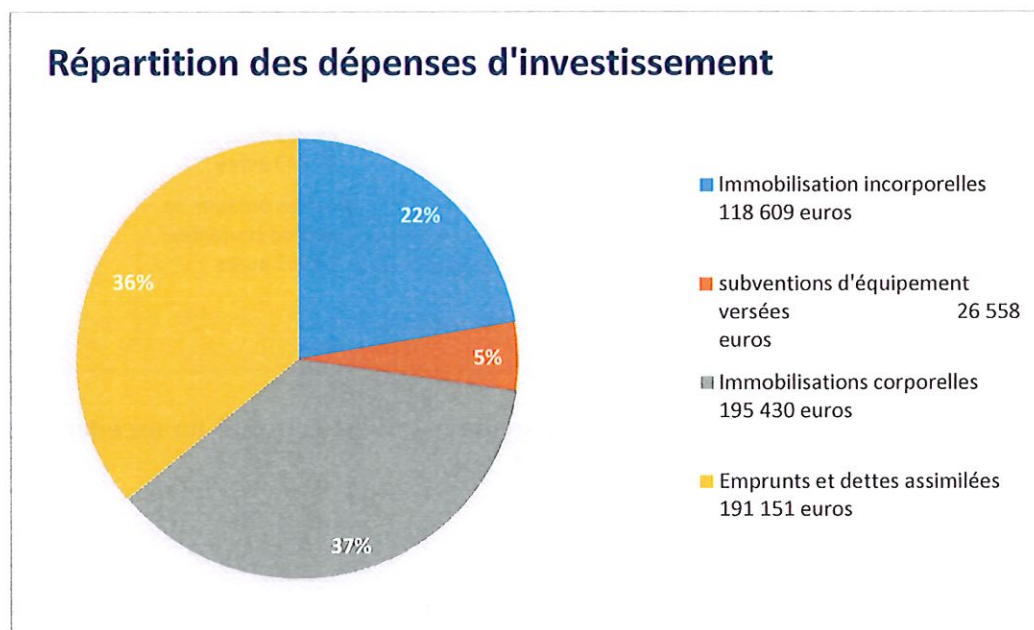
Cet excédent s'explique notamment :

- par un décalage dans les recrutements du personnel au service informatique. Le SIGV ayant été confronté à des difficultés pour recruter du personnel (soit problème de rémunération, soit problème de compétence ou bien pénurie de profil). Mais aussi par l'absence en maladie prolongée de deux agents (1.8 ETP) de la filière administrative non remplacés (moins de dépenses sur le chapitre 12 et plus de recettes au 6419 compte tenu du remboursement des salaires et/ou paiement uniquement des indemnités des agents absents pour raison de santé). En l'absence des agents pour raison de santé les missions ont dû être assurées pour environ 1,2 ETP par la secrétaire générale et 0.6 ETP par le service du CISPDR.
- par une nouvelle diminution des frais en matière de télécommunication grâce aux nouveaux tarifs proposés dans le marché public souscrit (marché de la plateforme d'achat à laquelle le SIGV a adhéré)
- par une non réalisation des prévisions de prestations extérieures en matière d'ingénierie informatique (en lien avec une plus grande stabilité des serveurs et des architectures informatiques)

- par l'encaissement de remboursement de l'assurance dommage ouvrage pour des travaux de réparation réalisés en investissement

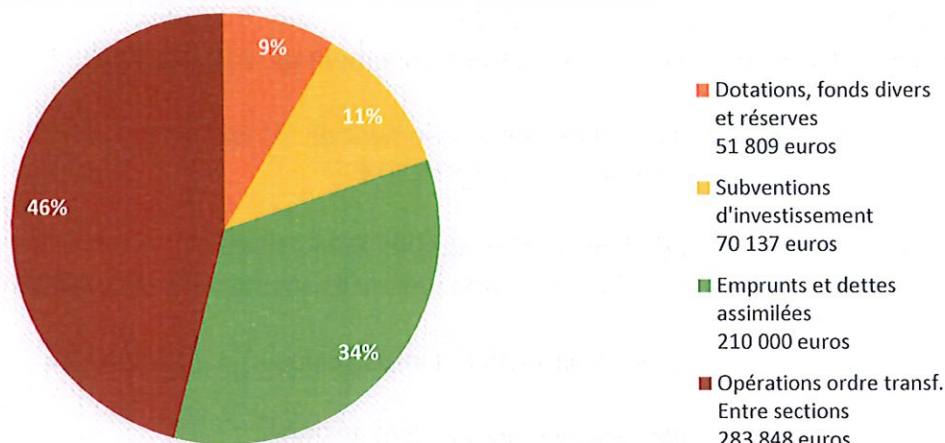
## B. Etat des dépenses et recettes d'investissement

\* **Les dépenses d'investissement** : 531 780.78 € qui correspondent à 68.41 % de la somme votée et qui n'a pas pu être mobilisée en totalité sur l'exercice compte tenu notamment des retards pris sur le déploiement des caméras de vidéoprotection sur le territoire (manque du prérequis technique à la charge des communes soit l'arrivée de la fibre au pied des candélabres, délais importants dans la commande du matériel).



\* **Les recettes d'investissement** : 615 794.50 € qui correspondent à 75.31 % des recettes prévues. L'écart s'explique par la non perception d'une partie des subventions prévues pour 2025. Il s'explique également par la non mobilisation des crédits prévus en 021 (virement de la section de fonctionnement) et au 041 (opérations patrimoniales).

## Répartition des recettes d'investissement



Compte tenu de ces résultats, il est constaté un excédent d'investissement pour 2025 d'un montant de 15 333.87 € (en intégrant aux résultats de clôture les RAR en dépenses d'investissement 28 329.90 €).

### C. Etat des investissements

En 2025 les investissements principaux qui ont été effectués sont les suivants :

- Systèmes, serveurs, stockage et sauvegardes : fiabiliser, sécuriser, optimiser les performances et garantir l'hébergement au SIGV de 80 % des applications et données des mairies : 51 048 € TTC
- Cybersécurité : poursuite de l'amélioration du niveau de sécurisation du SI avec la mise en place de segmentation et de protections périmétrique et des accès : 24 200 € TTC
- L'amélioration du SI propre aux services du SIGV : GLPI et AREE Datacenter (informatique), logiciel métier gratuit « Monsuivisocial » (CISPDR), étude pour la sécurisation GENETEC et pour la mise en œuvre d'un logiciel de VSA (IA) (CSUI) 70 000 € TTC
- Acquisitions de caméras de vidéoprotection pour le compte des communes membres (environ 19 caméras) : 76 600 € TTC

## II- Résultat de clôture CFU 2025

Il apparait ainsi en résultat de clôture 2025 :

- un résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de: 355 161.73 €

-un résultat (Excédent) de la section d'investissement de: 43 663.77 €

-soit un résultat total excédentaire de : 398 825.50 €

Il apparait ainsi en résultat définitif 2025 (intégration des RAR):

- un résultat définitif (Excédent) de la section de fonctionnement de: 355 161.73 €

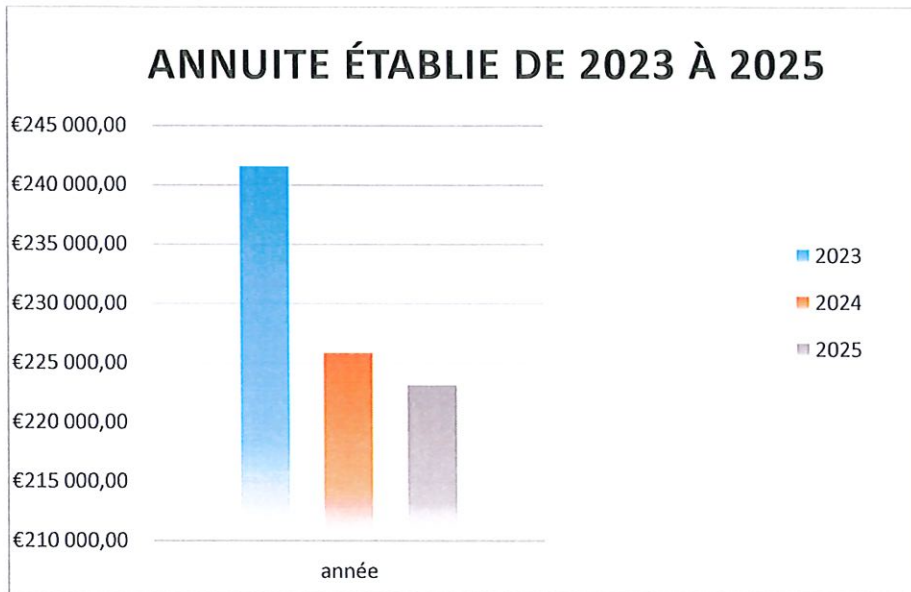
-un résultat définitif (Excédent) de la section d'investissement de: 15 333.87 €

-soit un résultat total cumulé excédentaire de : 370 495.60 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT *	EXCEDENTS *	DEFICIT *	EXCEDENTS *	DEFICIT *	EXCEDENTS *
Résultats reportés	-	230 639,18	40 349,95		40 349,95	230 639,18
Opérations de l'exercice	1 356 647,11	1 481 169,66	531 780,78	615 794,50	1 888 427,89	2 096 964,16
<b>TOTAUX</b>	<b>1 356 647,11</b>	<b>1 711 808,84</b>	<b>572 130,73</b>	<b>615 794,50</b>	<b>1 928 777,84</b>	<b>2 327 603,34</b>
Résultats de clôture	-	355 161,73		43 663,77	-	398 825,50
Restes à réaliser		-	28 329,90		28 329,90	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 356 647,11</b>	<b>1 711 808,84</b>	<b>600 460,63</b>	<b>615 794,50</b>	<b>1 957 107,74</b>	<b>2 327 603,34</b>
RESULTATS DEFINITIFS	-	355 161,73		15 333,87	-	370 495,60

### D- L'annuité

L'annuité (capital + intérêts) des emprunts de 2023 à 2025



#### E- Les opérations de transfert entre sections

Pour rappel, les masses du budget 2025 incluent notamment les dotations d'amortissement qui apparaissent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour 283 848.14 €.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 013-241300425-20260427-26\_02\_12-DE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26_02_12
Objet :	Approbation CFU 2025- SIGV
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20260427-26_02_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20260427-26_02_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	846 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 26.02.12 Approbation CFU 2025.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20260427-26_02_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 15h58min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 15h58min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 15h59min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 15h59min26s	Reçu par le MI le 2026-04-28